

## **Discours de Fatoş Atali-Timmer (membre du comité de sélection) le 7 janvier 2023**

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne stipule que "nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants", ce qui n'est pas le cas de Laye Alama Condé.

Au cœur de l'Europe !

Il y a exactement 18 ans, le 7 Janvier 2005, Laye Alama Condé est mort dans une clinique de Brême. Il ne pouvait vivre que 35 ans. Il n'est pas seulement mort trop jeune, mais aussi à la suite d'une pratique de torture ordonnée par l'Etat. Il est mort des suites d'une politique raciste qui a considéré qu'une chaîne de pratiques inhumaines était appropriée pour les personnes racisées. Les personnes dont les professions sont : politicienne.s, policière.s, médecins, juristes.

Bien que quatre ans plus tôt, en 1999, Achidi John, 19 ans, soit mort à Hambourg des suites de cette pratique, Brême a maintenu cette méthode de torture. Le maire de l'époque, Henning Scherf, a défendu cette pratique devant le tribunal en 2013 en disant : "Nous avons une scène de dealers, principalement des Noirs africains".

En plein cœur de l'Europe !

Le racisme est une invention européenne qui nous a appris à voir les couleurs de peau des "autres" et à leur attribuer certaines caractéristiques (comme par exemple l'arriération, la paresse, l'émotivité plutôt que la rationalité, etc : Dans le racisme moderne, la criminalité est également souvent associée à l'origine ou à la couleur de peau. Et pourtant, c'est le racisme qui criminalise les personnes et leur dénie leurs droits fondamentaux et humains.

En plein cœur de l'Europe !

Pendant des années, la justice de Brême a dû examiner à trois reprises la question de la culpabilité du médecin de la police. Quel fardeau pour la famille de Laye Alama Condé ? Cela aussi fait partie de la tradition raciste : les proches des victimes de meurtres racistes ne peuvent pas faire leur deuil en paix. Ils doivent se battre comme s'il était de leur devoir d'élucider les cas racistes, comme s'ils étaient eux-mêmes coupables.

Au cœur de l'Europe !

En 2006, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a condamné l'Allemagne pour violation de l'interdiction de la torture.

Au cœur de l'Europe !

Comment est-il possible que notre chancelier actuel, Olaf Scholz, n'ait vu à l'époque (en 2001) aucun problème dans cette pratique inhumaine (dont la plupart des Noirs sont victimes) ? ) et s'est même engagé pour la mise en œuvre de cette pratique afin de "préserver les preuves" ? Les hommes politiques sociaux-démocrates de l'époque, comme Olaf Scholz et Henning Scherf, n'étaient-ils pas suffisamment informés sur les droits de l'homme et l'interdiction de la torture ? Ou ont-ils simplement accepté cette pratique parce qu'elle ne les concernait jamais eux-mêmes ou les membres de leur famille blanche et privilégiée ?

En plein cœur de l'Europe !

Le recours à l'agent vomitif a été utilisé environ 1000 fois en Allemagne. Traduction : environ 1000 fois, cette méthode a été utilisée pour torturer en Allemagne.

En plein milieu de l'Europe !

Des personnes en colère qui n'acceptent pas les pratiques racistes à l'encontre des personnes noires, comme le profilage racial. Des personnes en deuil qui se souviennent de Laye Alama Condé, qui ne l'ont pas oublié, qui ne l'oublieront jamais. Surtout jamais pourquoi il devait mourir.